



الجامعة التونسية لكرة السلة

FEDERATION TUNISIENNE DE BASKET BALL

Tunis, le 06 SEPT 2018 في تونس،

عدد 950.. N°

Constitution du dossier d'Entraîneur pour la licence Technique

La Direction Technique porte à la connaissance des clubs que les critères pour l'obtention d'une licence technique sont les suivants :

1. L'imprimé de la licence technique et la fiche de renseignement sont délivrés par la Trésorerie de la Fédération Tunisienne de Basket Ball
2. Diplôme d'entraîneur délivré par le ministère de la jeunesse et des Sports ou une copie de l'ancienne carte technique.
3. Attestation de participation aux différents stages de formation ou de recyclage (minimum trois fois).
4. Trois copies du contrat légalisé par le club et l'entraîneur.
5. Autorisation du commissariat régional de la jeunesse et des Sports pour les enseignants d'éducation physique.
6. Les joueurs Seniors de la Nationale A ne sont pas autorisés d'entraîner aucune catégorie garçons et filles.
7. La licence technique est délivrée selon la qualification de l'entraîneur conformément au tableau suivant (article 310)

Qualification	Garçons		Filles	
	Nationale A	Nationale B	Nationale A	Nationale B
Entraîneur principal (Seniors)	2ème et 3ème degré	2ème et 3ème degré	2ème et 3ème degré	2ème et 3ème degré
Entraîneur assistant	2ème et 3ème degré	2ème et 3ème degré	2ème et 3ème degré	2ème et 3ème degré
Directeur Technique des Seniors et des jeunes	3ème degré			
Entraîneur des catégories des jeunes (M-C-J) Garçons et Filles	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} degré			
Entraîneurs des catégories des benjamin(e)s Ecoles	Entraîneur stagiaire + Etudiant(e)s 3 ^{ème} année sport + EPS			
Entraîneur assistant des catégories des jeunes	Entraîneur stagiaire + Etudiant(e)s 3 ^{ème} année sport + EPS			

NB / Les dossiers doivent être déposés au bureau d'ordre de la Fédération Tunisienne de Basket Ball

La Direction Technique Nationale

